



SIVU COSTA BELLE

Place de la mairie - 34230 St Bauzille de la Sylve

Tél : 04 99 66 72 79 (Secrétariat SIVU)

Mail : sivuch@yahoo.fr

Heures d'ouvertures : du mardi de 08h30 à 12h00 et de 14h à 18h,
mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE 2022/2023

Le service de restauration, organisé par le SIVU ECOLE COSTA-BELLE, est réservé aux enfants scolarisés à l'école intercommunale **sous réserve pour les petites sections qu'ils soient propres.**

Le personnel du SIVU sert les repas, aide les enfants pour les repas et les surveille jusqu'à 13h50.

HORAIRES : 12 H 00 - 13 H 50

Lorsque l'enfant est inscrit à la cantine, aucune sortie ne sera autorisée.

MENUS

Le service de restauration est assuré par la société API.

Les menus sont communiqués sur le site de l'école :

<https://www.sivu-costabelle.fr/>

Seuls les repas sans viande peuvent être servis, **sous réserve de le préciser lors de la création de votre fiche famille.**

Les repas pour enfant allergique n'étant pas assurés par le fournisseur, merci de contacter le SIVU.

Si vous êtes dans ce cas, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) devra être mis en place avec le médecin scolaire.

DISCIPLINE RESPECT CONDITIONS

Il est important que le repas soit un moment de calme dans l'intérêt des enfants.

Tous les enfants devront donc avoir une conduite correcte et respectueuse envers leurs camarades et le personnel qui les encadre. Les comportements et les jeux dangereux ne seront pas tolérés.

Les élèves qui gêneront le bon fonctionnement de ce service seront signalés aux parents et au SIVU Costa-Belle.

Tout comportement inapproprié de l'enfant entraînera un avertissement puis une exclusion temporaire ou définitive selon la gravité des faits.

REMBOURSEMENT

Les repas seront remboursés par un avoir dans les cas suivants :

***Pour maladie** constatée par un **certificat médical**, et sous réserve d'en informer le secrétariat par mail ou téléphone **dès le premier jour d'absence** (conditions cumulatives) **avant midi** au 04 99 66 72 97.

Le premier jour d'absence ne sera pas remboursé.

***Pour raisons familiales** exceptionnelles dûment justifiées.

***En cas de force majeure**

En conséquence vous devez pour être remboursé :

Prévenir, téléphoner ou envoyer un mail au secrétariat du SIVU avant midi et **Fournir** un justificatif ou certificat selon le cas

FONCTIONNEMENT CANTINE

RESERVATION

La réservation et le paiement de 3,95€/repas s'effectuent

exclusivement par internet sur le portail ARG Famille <https://sivu-costa-belle.arga famille.fr/app/> de ARG Solution.

Les repas doivent être réservés et payés à l'avance, au plus tard le mercredi à **00h00 de la semaine précédant** les repas (réservation au plus tard le mercredi semaine 1 pour la semaine 2). Les repas seront réservés et payables par internet grâce aux **codes d'accès** qui vous seront envoyés par mail **lors de la création** de votre fiche famille. **Pour cela il est impératif de donner une adresse mail et un numéro de téléphone portable**

La réservation est possible au secrétariat du SIVU aux horaires indiqués ci-dessous pour toute personne rencontrant une difficulté : **mardi, de 8h30 à 12h et de 14 à 18h et le mercredi, jeudi et vendredi matin de 8h30 à 12h.**

RESERVATION TARDIVE

L'enfant exceptionnellement pourra être accepté au service de restauration scolaire sur réservation tardive effectuée au-delà du Jeudi matin. **Le prix du repas majoré à 7 €** permettra à l'enfant de bénéficier d'un repas de substitution. Pour cela il est **impératif** de prévenir **le personnel SIVU de l'école ET le secrétariat.**

Les parents devront régulariser la situation en informant le **secrétariat du SIVU** et en s'acquittant du règlement du repas majoré sur le site ARG famille. A défaut de régularisation, l'enfant ne sera plus admis au service de restauration jusqu'à régularisation effective.

GREVE : Lorsque le service de cantine est assuré, les repas réservés ne donnent pas lieu à remboursement.

ATTENTION : la réservation de cantine n'est effective qu'après validation du panier. Vérifiez à ce que la semaine ne soit pas à cheval **sur deux mois**. Pensez à réserver vos repas dès le lundi pour avoir une marge de sécurité avant le mercredi minuit, les alarmes sur vos agendas sur vos téléphones sont une solution

Pour tout problème envoyez un mail ET appelez le secrétariat (laissez un message avec votre nom. On vous rappellera)

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE
A retourné dûment rempli

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Je m'engage à informer mon (mes) enfant(s)

.....

.....

des dispositions qu'il contient notamment sur la discipline et le respect dû au personnel et aux autres enfants.

A, le
(Signature de l'autorité parentale)